



Offre d'achat - Refus du vendeur - augmentation du prix

Par Rainha

Bonjour,

J'ai signé le 10 aout 2020 une offre d'achat auprès d'une agence immobilière détenant un mandat de vente auprès d'un vendeur (je ne sais si mandat simple ou exclusif). Cette offre concernait l'achat d'un appartement d'une valeur de 147 500 euros. Mon offre était valable jusqu'au 12 septembre 2020. A priori j'ai été le seul à offrir auprès du vendeur via l'agence cette offre. Sans réponse de l'agence le 4 septembre j'ai appelé et la réponse qui m'a été faite est que le vendeur ne voulait plus vendre au prix demandé et souhait prendre le temps pour éventuellement après travaux (changement des huisseries au dires de l'agence) vendre plus cher cet appartement. J'ai signalé à l'agence que cette démarche ne me paraissait pas dans les règles. L'agence m'a répondu oralement être très ennuyée de ce revirement et envisageait une procédure contre le vendeur. J'avais déjà effectué des démarches auprès de ma banque pour étudier cette acquisition. A ma grande surprise je retrouve ce bien dans la même agence au 1 novembre 2020 au prix de 152 500 euros. Je trouve cette situation hors des règles et j'envisage un recours contre l'agence pour collusion avec le vendeur et dires mensongers. Qu'en pensez vous ? Cordialement

Par janus2

Bonjour,

A quel prix aviez-vous fait l'offre ? Au prix du mandat ?

Par Rainha

Oui tout à fait. Pour être le premier sur l'offre compte tenu que cet appartement avait les caractéristiques recherchées j'avais souscrit au prix du mandat de 147 500 euros et j'étais le premier et le seul à souscrire à ce prix. Je sais que d'autres ont répondu par la suite à cette offre mais en dessous. Très étonné le l'attitude du vendeur j'ai interrogé le représentant de l'agence qui m'a dit ne pas comprendre. Quelle surprise de voir l'agence ultérieurement mettre en vente ce même appartement dans les mêmes conditions mais au prix de 5000 euros alors que l'agence m'a dit vouloir se retourner contre le vendeur pour non respect de sa prestation même si je pense que cette agence n'avait pas de contrat d'exclusivité de la vente. D'ailleurs ce bien est en vente dans au moins deux agences à ma connaissance avec publicité sur internet.

Cordialement